



**COMMUNE DE VERNIOLLE**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**  
Affiché en mairie le 15/07/2020

Le présent procès-verbal comporte 4 pages.

L'an deux mille vingt, le dix juillet, le Conseil Municipal de Verniolle légalement convoqué à se réunir à seize heures par billet de convocation adressé le six juillet deux mil vingt, s'est assemblé à la salle des mariages de la mairie en application de l'arrêté municipal du vingt-six juin deux mille vingt portant transfert du lieu de réunion du conseil municipal pendant la période d'urgence sanitaire, sous la présidence de Madame Annie BOUBY, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 19.

Madame le Maire procède à l'appel nominal puis, constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

**ETAIENT PRESENTS AU DEBUT DE LA SEANCE :** BOUBY Annie, ROUBY Bernard, PAULY Geneviève, PERRON Sylvie, EYCHENNE Hervé, LOZANO Karine, DUCAROUGE Jérémy,  
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :** A l'ouverture de la Séance, Mme la Présidente a déposé sur le Bureau de l'Assemblée les pouvoirs écrits de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Municipaux empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales : DUPUY Didier a donné pouvoir à BOUBY Annie, BERGES Sylvie a donné pouvoir à DUCAROUGE Jérémy, ROGGERO Gérard a donné pouvoir à ROUBY Bernard ; BIREBENT Nathalie a donné pouvoir à PAULY Geneviève, DEJEAN Aurélie a donné pouvoir à EYCHENNE Hervé ;

**ARRIVÉE EN COURS DE SEANCE :** DUFRESSE Audrey, à 16h11 (*prend part à la délibération n° 2020-57*)

**ABSENTS :** RAMOS Patrick, GHILACI Karim, MUÑOZ Numen, AUTHIÉ Nathalie, SANCHEZ Emmanuelle, MUÑOZ Cédric,

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Le conseil municipal,

Par 12 voix pour,

DESIGNE Monsieur Bernard ROUBY comme secrétaire de séance.

---

**RAPPEL DES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR :**

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2020
2. ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION SENATORIALE DU 27 SEPTEMBRE 2020
3. PROGRAMME 2020/2021 DE TRAVAUX DE VOIRIE SOUS MANDAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - MODIFICATION N° 1
4. QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

---

**POINT N° 1**

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2020**

---

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2020

---

---

POINT N°2

DELIBERATION N° 2020-56 : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION SENATORIALE DU 27 SEPTEMBRE 2020

---

---

Rapporteur : Mme Annie BOUBY

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2020. Afin d'élire leurs délégués et suppléants, tous les conseils municipaux sont convoqués le 10 juillet 2020 en application du décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les délégués et les suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux.

L'arrêté préfectoral du 30 juin 2020 fixe le nombre de délégués et de suppléants à élire. Pour Verniolle, le nombre de délégués est de cinq et le nombre de suppléants est de trois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU :

- Le code électoral,
- Le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs
- L'arrêté préfectoral du 30 juin 2020 portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2020
- La circulaire NOR/INT/A/2015957j du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

Le bureau électoral est ainsi constitué :

- Président : Annie BOUBY
- Membres les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin : ROUBY Bernard, PAULY Geneviève
- Membres les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin : DUCAROUGE Jérémy, LOZANO Karine

Madame le maire invite les membres du conseil municipal après installation du bureau électoral et dépôt des listes, à procéder à l'élection des délégués et suppléants du conseil municipal.

Une liste unique a été déposée, la liste Verniolle.

La liste est ainsi composée :

Position	nom	prénom
1 -	ROUBY	Bernard
2 -	BERGES	Sylvie
3 -	ROGGERO	Gérard
4 -	BOUBY	Annie
5 -	MUÑOZ	Cédric
6 -	DUFRESSE	Audrey
7 -	DUCAROUGE	Jérémy
8 -	LOZANO	Karine

Il est procédé au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

LE VOTE A DONNÉ LES RESULTATS SUIVANTS :

- votants : 12
- blancs : 0
- nuls : 0
- suffrages exprimés (SE) : 12

Les candidats de la LISTE VERNIOLLE ont obtenu 12 voix

SONT DONC ELUS

Liste	délégués	suppléants
Verniolle	ROUBY Bernard BERGES Sylvie ROGGERO Gérard BOUBY Annie MUÑOZ Cédric	DUFRESSE Audrey DUCAROUGE Jérémy LOZANO Karine

---

---

**POINT N° 3**

**DELIBERATION N° 2020-57 : PROGRAMME 2020/2021 DE TRAVAUX DE VOIRIE SOUS MANDAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - MODIFICATION N° 1**

---

---

Rapporteur : Madame le maire

L'assemblée municipale a adopté par délibération du 18 novembre 2019 le programme 2020/2021 des travaux de réfection lourde de la voirie sous mandat de la communauté d'agglomération qui comprend les voies suivantes :

- Rue de la Bousigue : 20 860,80€ TTC
- Chemin du Mied des vignes (partie 2 jusqu'à la rue de la Vivié) : 41 721,60€ TTC
- Impasse des iris (portion comprise entre la rue du Pigeonnier et l'entrée du clos des Iris) : 9 423,00€ TTC

pour un coût total de 71 382,78€ TTC à titre prévisionnel.

Cette enveloppe de travaux a été déterminée par la nouvelle clé de répartition mise en œuvre par la communauté d'agglomération.

Ces travaux seront financés sur le budget 2021. Toutefois, les premières perspectives sur ce budget nous obligent à réduire l'enveloppe de travaux compte tenu de l'absence de capacité d'autofinancement nette pour financer des travaux nouveaux.

La commission « Environnement voirie » propose de retirer la réfection du chemin du mied des vignes du programme de voirie 2020/2021. En effet, l'état de la chaussée de la rue du Mied des Vignes étant correct, sa réfection peut être retardée. Les travaux prévus impasse des Iris sont complétés par la pose de caniveaux supplémentaires. Ainsi le coût des travaux serait au total de 31 389,00€ TTC, la part restant à charge de la commune s'élevant à 11 770€ environ au lieu de 27 002€ soit un gain de 15 232€.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU :

- La délibération du conseil municipal n°2019-97 du 18/11/2019 arrêtant le programme de voirie sous mandat pour l'exercice 2020/2021

CONSIDERANT :

- Que les perspectives budgétaires pour 2021 obligent à réduire certaines dépenses d'investissement, faute de ressources propres suffisantes

*APRES EN AVOIR DELIBERE*

*VOTE : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0*

Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE la modification du programme de voirie sous mandat exercice 2020-2021 arrêté par délibération du 18/11/2019

Article 2 : ARRETE le nouveau programme de voirie sous mandat année 2020/2021 comme suit :

- Rue de la Bousigue : 20 860,80€ TTC
- Impasse des iris (portion comprise entre la rue du Pigeonnier et l'entrée du clos des Iris) : 10 528,20€ TTC

Intervention de madame PAULY.

Elle souhaite que les riverains de l'impasse des Iris soient informés des travaux de réfection de la voie. Cela permettra à ceux qui le désirent de demander la reprise du revêtement des entrées privées à leur charge. Madame le maire précise qu'une information sera adressée aux habitants de l'impasse.

Intervention de madame DUFRESSE.

Elle propose l'organisation d'une animation autour du marché du dimanche dans l'esprit des concerts de marché de Foix. Un groupe de musiciens pourrait venir pendant une demi-heure le dimanche matin et serait indemnisé au chapeau. Le groupe « Cep'tuors », ensemble de cuivres, serait disponible le 19 juillet prochain. Cette proposition recueille l'avis favorable de l'assemblée.

Intervention de monsieur EYCHENNE.

Il rend compte de la réunion de la commission « Associations culture animation jeunesse sports ». Il informe l'assemblée de l'organisation du forum des associations le 13 septembre prochain, à leur demande. Il convient de réfléchir sur l'animation à mettre en place autour de ce forum.

Intervention de madame PERRON.

Elle tient à saluer la qualité de l'animation musicale organisée dans le parc de la mairie par les Amis de Poche et le comité des fêtes.

Intervention de madame BOUBY.

- 1) Elle donne lecture du courriel de la préfecture concernant la désignation des membres de la commission de contrôle des décisions du maire relatives aux inscriptions et radiations des électeurs sur les listes électorales. La commission est composée de 5 conseillers municipaux répartis comme suit :
  - 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission
  - 2 autres conseillers municipaux appartenant à la 2<sup>ème</sup> liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commissionPour la liste Verniolle Ensemble et Autrement, M. ROGGERO, M. RAMOS et Mme PAULY sont proposés à la nomination du Préfet.  
La liste Verniolle Avenir n'étant pas représentée à ce conseil, une demande sera adressée à ces élus afin qu'ils proposent deux candidats.
- 2) Elle informe l'assemblée de son élection à la vice-présidence de la communauté d'agglomération où elle sera déléguée aux solidarités.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h33.*

*Vu pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.*

*La présidente de séance*

Annie BOUBY



*Le secrétaire de séance*

Bernard ROUBY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Rouby', written over a faint circular stamp.